



Procès verbal de la 31^{ème} Assemblée Générale de la CISI 03.09. 2010 au Palais de Beaulieu à Lausanne

Nombre de membres actifs avec droit de vote (inclus les membres du comité): 51

Comité

| | |
|-------------------|---|
| Paola Massarotto | (Présidente, commission du développement OdAsanté, membre ASI, Liaison du groupe de travail Expert développement clinique) |
| Barbara Camen | (Vice-présidente, Comité ASI, PV, Contact EfCCNa) |
| Veronique Racine | (Comité Centrale ASI, Comité SSMI, Membre de la commission paritaire de l'ASI, PV traduction) |
| Marie-Anne Becker | (Poster, communication, stand CISI, PV traduction) |
| Martin Balmer | (Rédaction Care, PV, Communication, liaison du groupe de travail Management) |
| Bettina Merz | (Divers, PV) |
| Herbert Nell | (Finances, PV, Liaison du groupe de travail Formation) |

Selon ordre du jour

1. Bienvenue

Paola Massarotto ouvre la séance par l'accueil des membres et du président de la SSMI, Prof. Hans Pargger. Elle remercie l'ensemble des membres de la commission « Congrès » pour cette édition 2010 couronnée de succès.

Selon la présentation préalable de l'assemblée générale de 2009, la présidente indique que les rapports annuels, les comptes, le budget et d'autres documents 2009 n'ont pas été expédiés, comme discuté lors du précédent congrès à St-Gall. Les documents sont visibles sur le site internet de la CISI-IGIP (www.intensivpflege.ch).

Dans le cadre de l'action "*Longue vie aux arbres*" nous renoncerons aux bulletins de vote et nous procéderons au vote à main-levée.

2. Election des scrutateurs

Andreas Komorowski et Christian Emsden
51 électeurs (membres actifs) sont comptés.

3. Approbation de l'ordre du jour

Le présent ordre du jour est validé à l'unanimité, sans abstention.

4. Procès verbal de l'assemblée plénière de 2009

Le procès verbal est validé à l'unanimité sans abstention.

5. Rapport annuel et activités 2009/2010

Rapport annuel de la présidente

La présidente retrace quelques points des activités de septembre 2009 à août 2010.

Le rapport annuel complet se trouve sur le site internet de la CISI.

Réunions et contacts

Durant la période, 6 séances du comité et 2 conférences téléphoniques ont eu lieu dont une avec les délégués de l'ASI. Il est à noter que des contacts réguliers ont été pris avec les membres (représentants) des différents groupes de travail.

Selon ordre du jour

Personnel

Barbara Camen (Chur) est choisie à l'unanimité par l'assemblée plénière (2009) comme vice-présidente.

Changement d'orientation et réorganisation

Suite à des changements professionnels, Véronique Racine s'est retirée en septembre 2010 du comité. Son départ a engendré une réorganisation au sein de ce dernier qui s'est chargé de répartir au mieux son travail et ses divers mandats dans les commissions. Nouvelles attributions :

- Commission Paritaire → H. Nell
- Comité SSMI → B. Camen, Infirmière responsable des soins intensifs de l'hôpital cantonal des Grisons
- Comité Central de l'ASI → P. Massarotto, Experte clinique à Bâle

Discussion avec la SSMI

Lors de divers discussions, l'approfondissement de la coopération a été examiné.

Groupes de travail

Dans le but de garder une unité et une force de représentation les groupes de travail se nomment :

- SKWI → CISI_Formation
- FPI → CISI_Développement Clinique
- NMI → CISI_Management

Nombre de membres

Etat en juillet 2010 : 340 membres (actifs et passifs)

Rapports des divers groupes de travail

a) Commission des congrès

3 réunions ont eu lieu à Zürich et une à Berne avec la Société Suisse d'Hygiène Hospitalière. A l'occasion du congrès des infirmières de SI, 7 sujets principaux ont été traités dont 3 thèmes communs avec la SSHH.

Un Workshop a été sponsorisé par la société Theramed.

Il y a eu beaucoup de posters et des communications libres.

Les difficultés principales que rencontre la commission du congrès sont, les recherches de référence, tout ce qui concerne la traduction simultanée, les visites et respectivement l'organisation du troisième jour du congrès.

Le prochain congrès aura lieu du **8 au 10 septembre 2011** à Interlaken. Il sera mené avec la société Suisse sur l'Hypertension Pulmonaire (SGPH- SSHP), la Société Suisse de Nutrition Clinique (GES-KES-SSNC) et la Société Suisse de Médecine d'Urgence et de Sauvetage (SGNOR-SSMUS).

La communauté suisse d'intérêts des soins d'urgences est invitée (des discussions sont programmées).

Les thèmes abordés seront : la nutrition entérale et parentérale chez le patient polytraumatisé, l'assurance qualité en situation d'urgence, également sous la forme de workshops, le séjour en soins intensifs et ses suites de traitement,...

Franziska von Arx accepte volontiers des suggestions, des propositions, des critiques. Elle est atteignable par mail à l'adresse suivante: franziska.vonarx@kispi.uzh.ch

Susanne Schuhe a donné la responsabilité de la commission du congrès à Mme Franziska von Arx.

A l'avenir Susanne Schuhe restera disponible au sein de la commission.

Un cadeau lui est offert pour son excellent travail et la qualité de ses prestations.

b) CISI Formation

Dans le cadre de l'uniformisation des dénominations, la CISI a modifié la SKWI en CISI_formation.

La présidente renvoie aux rapports complets du groupe, CISI_Formation, sur le site internet.

La prochaine réunion de la CISI_Formation a lieu le **19 novembre 2010** à Lucerne.

c) CISI Développement Clinique

Le groupe spécialisé dans le développement des pratiques (autrefois FPI en allemand), a étendu ses activités au cours de l'année dernière. Les rapports précis se trouvent sur notre site.

Selon ordre du jour

d) CISI Management

Le plus jeune groupe spécialisé de la CISI est en phase initial et travaille des thèmes très captivants. Comme auparavant, des collègues de la gestion peuvent adhérer au groupe.

e) EfCCNa

Paul van der Heiden, délégué de la CISI à l'EfCCNa, annonce que les données saisies de l'étude menée l'année passée sont encore en évaluation statistique. Les résultats seront présentés dès qu'ils seront disponibles.

La présidente indique que la prochaine conférence de l'EfCCNa aura lieu à Copenhague du **24 au 26 mars 2011**.

f) Commission paritaire

Le rapport de la Commission paritaire est consultable sur le site internet. La tâche de cette Commission est de s'assurer du bon déroulement de la formation, conformément au règlement en vigueur de la formation. Cette dernière est réglementée par l'ASI. L'activité future de cette commission paritaire n'est pas encore définie.

6. Finances

a) Comptes 2009

Herbert Nell présentent les comptes 2009. Le bilan annuel est clos avec un excédent de 986.15 frs. Le budget négatif pouvait être corrigé ponctuellement par l'augmentation des contributions des membres et par des économies réalisées.

L'augmentation des charges est dû aux frais des réunions, des impressions, du papier et des frais d'envoi qui ont dû être pris en charge pas la CISI et non plus par les hôpitaux.

Pour y remédier, les courriels ou le site internet sont dorénavant plus utilisés (comme pour cette assemblée générale).

b) Rapport des vérificateurs

Le contrôleur René Alpiger présente et certifie que les comptes sont correctement tenus.

Il n'y a pas de question de la part de l'assemblée, ni sur les comptes, ni sur le rapport des vérificateurs.

Scrutin

Oui → 51

Non → 0

Abstention → 0

c) Budget 2010

Herbert Nell fait remarquer que les postes 3060 et 3061 sont nouveaux.

Le budget ne précise pas d'autres modifications par rapport à l'année passée.

Aucune question concernant le budget n'est posée dans l'assemblée.

Scrutin

Oui → 49

Non → 0

Abstention → 2

7. Décharge du comité

Acceptée à l'unanimité par l'assemblée.

8. ASI – état des projets et orientation 2010

Paola Massarotto informe de l'état des projets.

Elle voudrait faire remarquer ci-après l'importance et le travail de l'association professionnelle :

Que fait l'ASI pour les soignants de soins intensifs :

- Association professionnelle pour **tous** les soignants (ca. 25'000 membres)
- Positionnement sur des questions de politique professionnelle
- Présente dans les instances politiques importantes ou prise de position
- Prise de position des sections pour des questions cantonales (négociations salariales, loi sur le travail)
- Questions de politique de formation

Selon ordre du jour

- Questions juridiques

Situation de départ; pourquoi un projet ,orientation 2010+' est en cours?

Au vu de la nouvelle possibilité de formation dans le domaine de la santé (ASSC), s'est posé la question suivante : est-ce que ces professionnelles peuvent devenir membres actifs de l'ASI?

Lors de la réunion extraordinaire des délégués, il a été décidé que les ASSC ne pouvaient pas devenir membres actifs. Ils/Elles peuvent toutefois adhérer, en tant que membres associés, aux sections ou aux communautés d'intérêts.

Il a aussi été approuvé, lors de cette réunion extraordinaire, que seuls les membres actifs de l'ASI pourront faire partie des communautés d'intérêts : c-à-d personnes physiques dont le diplôme tertiaire dans les soins est reconnu. La conséquence de cette prise de position est que toutes les personnes qui ont un diplôme sont automatiquement membre ordinaire. Il n'y aura plus la possibilité d'avoir des membres passifs au sein de l'ASI . Les associations professionnelles ne peuvent plus permettre le statut de membre passif.

Une révision totale des statuts de l'ASI a également été approuvée lors de cette réunion.

En novembre 2010, lors d'une autre réunion des délégués, une révision totale des statuts a été décidée. Concrètement, les membres passifs de la CISI doivent adhérer à l'ASI. Si, non, la CISI ne peut plus les accepter comme membre. Les deux-tiers des membres de la CISI sont membres de l'ASI et donc membres actifs de la CISI

Politique des contributions

La CISI reçoit actuellement 33.-frs par membre actif

La CISI projette d'avoir 40.- frs par membre

Les sections reçoivent la plus grande part de contribution par membre de l'ASI

Position des comités:

Lors de plusieurs discussions avec le comité central de l'ASI et le comité directeur (le président l'ASI, la secrétaire générale), la CISI ainsi que différentes communautés d'intérêts ont amené leur point de vue.

- Nous sommes d'avis que la CISI doit rester dans l'ASI car l'association professionnelle est politiquement bien représentée
- L'association professionnelle soutient énormément la formation
- Elle représente bien la classe professionnelle, ce qui a aussi des conséquences sur les conditions de travail des formations spéciales

Le comité directeur aimerait soutenir tous ses membres (actifs, passifs), devenir une fédération forte afin de prendre des décisions et définir des stratégies.

Après la décision de la réunion des délégués de l'ASI de 25 novembre 2010, le comité de la CISI sera informé.

Remarques / Questions

- Un membre est surpris par l'attitude positive face au positionnement de l'ASI. Il aimerait que la totalité de la cotisation ASI soit versée directement à la CISI et propose une collaboration étroite avec la SSMI.
- Une autre membre rappelle l'importance de rester à l'ASI. En tant que membre, elle voit des avantages flagrants de rester membre de l'ASI.

9. Projet d'union CISI - SSMI

Historique :

En 2007, un membre de la CISI demandait d'examiner la possibilité d'une collaboration plus étroite avec la SSMI.

De 2007 à 2010, des entretiens ont eu lieu avec la SSMI par présidents interposés.

Le 3 mars 2010, les deux comités ont décidé de présenter des points de repère fondamentaux d'une société commune aux membres de la CISI ainsi qu'à ceux de la SSMI (Workshop Bern).

L'assemblée générale de la SSMI du 2 septembre 2010 a accepté une coordination sur les points suivants :

Selon ordre du jour

a) Pourquoi une société commune?

- Au quotidien, les professionnels des 2 entités ont le patient au centre de leur préoccupation,
- Une étroite collaboration existe, aux soins intensifs, depuis plusieurs années entre les médecins et les soignants. Cette situation se retrouve dans d'autres secteurs,
- Au niveau international les médecins et les soignants appartiennent à des sociétés communes,
- La mise en communs des réseaux amène un renforcement de la reconnaissance, par exemple pour des questions politiques,
- Fonder une association commune permet de soutenir les projets de formation de ces 2 branches professionnelles
- L'union conduit à un nombre de membres plus élevé,
- Plus une société est grande, plus elle est renommée ,
- Des idées communes peuvent être mieux défendues.

b) Nom et logo

- Le nom „Société Suisse de médecine intensive“ (SSMI) est établi depuis des années. Il est reconnu par les divers instances politiques de la santé tant au niveau national qu'international comme représentant de la médecine intensive en Suisse.
- En revanche, la communauté d'intérêt des soins intensifs (CISI) est à peine connue au niveau national, et international très peu,
- La nouvelle société commune porte le nom de SSMI.
- La médecine intensive se comprend comme une prise en charge interprofessionnel du patient de soins intensifs
Le logo resterait donc celui de la SSMI
- Le logo serait adapté dans un deuxième temps pour que le soin soit plus visible.

c) Tâches et position

- Des représentants des deux classes professionnelles doivent pouvoir prendre en charge chaque tâche, responsabilité et position dans la nouvelle association,
- Les 2 classes professionnelles siègent en alternance à la présidence, pour autant qu'il y ait des candidats qui répondent au profil défini.
- Les situations spécifiques seront pris en charge par le groupe professionnel concerné

d) Contributions

- Des contributions différentes entre les classes professionnelles sont possibles. Ce fait est justifié par les différences salariales des 2 corporations.
- Des contributions aux différents organismes de coordination (ex. : fmCH, FMH, ASI) sont énoncées franchement et sont transparentes.
- Il n'y a qu'une seule comptabilité dans la nouvelle association.

e) Stratégie

- Si la proposition des comités directeurs est approuvée par les 2 entités, des clarifications juridiques formelles seront justifiées. Actuellement des réflexions et propositions sont en cours d'élaboration.
- Au Workshop commun du **1.3.2011** à Berne, le projet de la nouvelle société est à l'ordre du jour.
- À l'occasion du prochain congrès annuel, du **8 au 10 septembre 2011** à Interlaken, la nouvelle société devrait être fondée.

f) Procédure de vote

La présidente décrit la procédure de vote.

Si le premier vote est rejeté, les propositions de 2 à 5 sont annulées.

Si les propositions de 2 à 5 sont acceptées, elles sont considérées comme fixes, et ne seront plus discutées.

g) Questions

Question de l'Assemblée

- Comment se comporte une société commune avec les organisations centrales ? Des clarifications ont-elles été mises en oeuvre?

Selon ordre du jour

Réponse

- Les associations ont été informées de la procédure. Des clarifications juridiques et formelles seront préparées conformément à la décision.

Question de l'Assemblée

- Comment se comporte une société commune vis à vis de l'EfCCNa?

Réponse

- Cela ne devrait pas poser de problème. Une clarification doit toutefois avoir lieu

Question de l'Assemblée

- Comment se comporte une société commune vis à vis de l'OdAsanté?

Réponse

- Cela ne devrait pas poser de problème. Une clarification doit toutefois avoir lieu.

h) Votes

Vote n°1 : Principe

Voulez-vous que le comité directeur avance dans le projet d'union de la SSMI et de la CISI en une société commune ? L'objectif 2011 serait que la société soit fondée.

Résultats

Oui → 48

Non → 0

Abstention → 3

Vote n°2 : Nom et logo

Acceptez-vous le nom commun de Société Suisse de médecine intensive?

Résultats

Oui → 40

Non → 3

Abstention → 8

Vote n°3 : Adaptation du logo en deuxième étape

Etes-vous d'accord que le logo actuel de la SSMI soit modifié afin que les deux professions soient représentées?

Résultats

Oui → 47

Non → 1

Abstention → 3

Vote n° 4 : Tâches et position

Etes-vous d'accord que:

- Des représentants des deux classes professionnelles doivent pouvoir prendre en charge chaque tâche, responsabilité et position dans la nouvelle association,
- Les 2 classes professionnelles siègent en alternance à la présidence, pour autant qu'il y ait des candidats qui répondent au profil défini.
- Les tâches spécifiques seront pris en charge par le groupe professionnel concerné

Résultats

Oui → 50

Non → 0

Abstention → 1

Selon ordre du jour

Vote n° 5 : Contributons

Acceptez-vous que:

- Les contributions soient différentes en fonction des classes professionnelles (justifiées par les différences salariales)?
- Des contributions aux différents organismes de coordination (ex. : fmCH, FMH, ASI) sont énoncées franchement et sont transparentes.
- Il n'y a qu'une seule comptabilité dans la nouvelle association?

Résultats

Oui → 49

Non → 0

Abstention → 2

i) Discussion après le vote

- La présidente, Paola Massarotto, remercie l'assemblée pour la confiance et le soutien qu'elle témoigne au comité. Elle profite de l'occasion pour remercier le président sortant, Hans Pargger, pour l'excellente collaboration
- Michael Wehrli remercie les 2 comités, l'assemblée plénière, le président de la SSMI, Hans Pargger, pour l'action novatrice, prévoyante et les décisions positives qui en ont découlées
- Le président de la SSMI, Hans Pargger, se réjouit des différentes représentations de coordination et remercie également pour la bonne coopération.

10. Démission / Retraites

- Marianne Schmid Responsable du département Formation à l'ASI
(successeur : Brigitte Neuhaus)
- Myrta Martinet Présidente de la Commission Paritaire à l'ASI

- Véronique Racine Membre Comité CISI

Des mots de remerciement lui sont adressés par Marie-Anne Becker qui souligne une longue activité au sein du comité, précieuse et engagée. Marie-Anne précise que Véronique aura été très appréciée par le comité et la remercie par un cadeau.

Le discours de remerciement complet est sur la page internet de la CISI.

Un discours est également adressé aux 3 autres personnes sus-mentionnées.

Election

a) Position de départ

Suite à la démission de Véronique Racine, une place est vacante au comité de la CISI. La recherche de succession a été entreprise publiquement. Les personnes intéressées pouvaient postuler. Les candidats sont les suivant :

- Muriel Joris-Frasseren
- Volker Tempelmann

Les CV se trouvent sur la page internet. Le comité propose d'élire les deux intéressés.

Le nouveau nombre de 8 membres au comité directeur est conforme au règlement et justifié par rapport à la charge de travail en augmentation.

b) Questions / Parole à l'assemblée

- Que se passe-t-il si, dans le comité directeur, un désaccord surgit? La personne propose de choisir 9 personnes au comité directeur.
- Des situations de désaccord peuvent surgir également en cas d'absence. Il est préférable de renoncer à cette augmentation.

c) Réponse de la Présidente

- Au sujet du nombre et des personnes à choisir, nous maintenons le nombre à 8. Avec Muriel

Selon ordre du jour

Joris-Frasseren, la Romandie a double représentation.

d) Procédure de vote

La présidente décrit la procédure de vote. En premier, nous votons au sujet de l'élargissement de comité directeur. En deuxième et troisième vote ont lieu les élections. Pour le vote, les candidats quittent la salle.

Agrandissement du comité directeur
Est-ce que le comité s'agrandit à 8 personnes?

Résultats
Oui → 42
Non → 0
Abstention → 2

Election de Volker Tempelmann au comité de la CISI

Résultats
Oui → 39
Non → 0
Abstention → 3

Election de Muriel Joris-Frasseren au comité de la CISI

Résultats
Oui → 43
Non → 0
Abstention → 1

La différence du nombre d'électeurs (51 et 44) est due au fait que certaines personnes s'étaient déjà retirées.

Muriel Joris-Frasseren et Volker Tempelmann sont élus à l'unanimité et commencent à travailler avec le comité dès la prochaine séance.

12. Mot de la fin

La présidente remercie Johannes Bereuther, pour son précieux travail en tant que secrétaire de la CISI. Grâce à son activité rigoureuse il soutient le comité dans ses projets. Elle remercie pareillement les membres qui se sont déplacés pour ce Congrès et se réjouit de les revoir à Interlaken en 2011

Pour le PV : Martin Balmer, Comité CISI

Pour la traduction: août 2011; Muriel Joris-Frasseren et Marie-Anne Becker, également membres du comité de la CISI